

Commune de Ferrière-sur-Beaulieu Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 18 janvier 2021

Conseillers en exercice: 15 - Présents: 14 - Votants: 15

L'An deux mille vingt et un, le lundi dix-huit janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de FERRIERE-SUR-BEAULIEU, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Gilbert SABARD, Maire.

<u>Présents</u>: M. Mmes, AULIN, BRANDELY, CELLERIN, CHAUMETTE, de ROFFIGNAC, DEPRIL, FLAMENT, GODEAU, HUCHIN, MALBRAND, MATHURIN, PAINEAU, PINAULT, SABARD;

Absente et excusée : Mme Morgane VERSTRAETE

Procuration de vote : Mme Morgane VERSTRAETE à M. Franck PAINEAU

Secrétaire de séance : Mme Laurence FLAMENT

Convocation transmise le : 11 janvier 2021

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 7 décembre dernier. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Objet : Subvention FDSR 2021 – Plan de financement

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée départementale avait arrêté, en 2016, un nouveau dispositif d'aide aux collectivités, le Fonds Départemental de Solidarité Rurale, qui est constitué de 2 enveloppes : une enveloppe « socle » et une enveloppe « appel à projet ». Au titre de l'enveloppe « socle », une aide de 7 991,00 € est d'ores et déjà réservée à la commune. Elle peut représenter jusqu'à 50 % du montant Hors Taxes de l'opération projetée.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une opération éligible : restauration des bâtiments communaux

Subvention « socle » FDSR 2021

Dépenses		Recettes	
Travaux HT TVA 20,00 %	24 026.59 € 4805.31 €	Subvention sollicitée au titre du FDSI	R 2020 « socle » 7 991 €
		Emprunt ou autofinancement TVA avancée par la commune	16 035.59 € 4 805.31 €
Total TTC	28 831. 90 €	Total TTC	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce projet qui, en raison de son caractère prioritaire, sera inscrit au Budget 2021 et réalisé dans l'année et, sollicite l'aide du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire au titre du FDSR 2021.

Objet : Subvention DETR 2021 - Plan de financement

Monsieur le Maire rappelle que l'Etat a mis en place la DETR, Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux qui vise à financer les projets d'investissement des communes et EPCI situés essentiellement en territoire rural.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des travaux éligibles dans le cadre des thèmes définis dans la circulaire ; il s'agirait de :

Restauration des bâtiments communaux

Soit un total de 16 796.91 € HT

Monsieur Le Maire propose de solliciter la DETR pour un taux de 35%, soit le plan de financement suivant :

Subvention DETR 2021:

Dépenses		Recettes	
Montant travaux	16 796.91 €	Subvention sollicitée au titre DETR 2021	
TVA	2510.97 €	5 878.91 € Emprunt ou autofinancement	
		10 918.00 € TVA avancée par la commune 2510.97 €	
Total TTC	19 307.88 €		
	ı	Total TTC 19 307.88 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces projets qui, en raison de leur caractère prioritaire, seront inscrits au Budget 2021 et réalisés dans l'année et, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2021.

DECISION:

• Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire qui sollicite une subvention. Il demande au conseil municipal s'il souhaite y donner une suite favorable ? Non à l'unanimité, une réponse sera faite en ce sens.

INFORMATIONS:

• Monsieur MALBRAND expose au conseil municipal le projet de reprise des concessions de cimetière. Il explique que c'est un travail assez lourd et qui s'étale sur 3 ans, donc il est préférable de commencer en début de mandat. Cela peut être réalisé par une entreprise, mais le coût est d'environ 20 000 euros minimum, ou par des membres du conseil municipal. Il demande à l'assemblée qui serait intéressés pour

mener ce projet? Mmes HUCHIN, MATHURIN, DEPRIL, FLAMENT et M. de ROFFIGNAC sont volontaires.

Claude MALBRAND dit qu'il a pris contact avec plusieurs mairies. La commune de Varennes a procédé à la reprise de ses concessions de cimetière sans faire appel à une entreprise. Elle est prête à nous recevoir afin de nous expliquer la procédure.

Après cet entretien une décision sera prise en ce qui concerne notre commune.

Si tel est le cas, Claude MALBRAND propose de créer une commission temporaire.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

 Monsieur le Maire dit qu'une délibération a été prise depuis le dernier conseil municipal concernant des virements de crédits comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un dépassement de crédit budgétaire au chapitre 66 charges financières et au chapitre 016 emprunts et dettes assimilés.

Monsieur le Maire propose de réaliser des virements de crédits afin de réapprovisionner le chapitre 66 charges financières et le chapitre 016 emprunts et dettes assimilés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dit que les crédits seront inscrits comme suit :

Fonctionnement dépenses

- chapitre 66 charges financières :
 - article 6615 intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs : + 200 €
- chapitre 11 charges à caractère général
 - article 60623 alimentation : -200 €

Investissement dépenses

- chapitre 16 emprunts et dettes assimilés :
 - article 1641 emprunts en euros : + 2000 €
- chapitre 20 immobilisations corporelles opération 31 :
 - article 202 frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre : 2000 €

QUESTIONS DIVERSES:

Suite aux commissions de voirie et bâtiments, Claude MALBRAND fait un point sur les prévisions budgétaires :

- En ce qui concerne la voirie :
 - Réfection des trottoirs 1^{ère} phase
 - Route des Briquions
 - Garnissage bas-côtés de la route de Genillé
 - Traçage des stops, parking, et jeux école.
 - Eclairage public à mettre aux normes.

Laurence FLAMENT demande quand les travaux seront réalisés au Lavoir ? Claude MALBRAND répond que nous avons reçu le matériel mais qu'il est préférable d'attendre les beaux jours. Les travaux seront réalisés par les agents municipaux.

Antoine de ROFFIGNAC dit que l'emplacement pour les personnes à mobilité réduite n'est pas forcément bien placé à côté de la boite à pain, car les véhicules y stationnent de travers régulièrement pour aller chercher du pain. Claude MALBRAND dit qu'il avait été matérialisé à cet endroit par rapport au trottoir.

- En ce qui concerne les bâtiments communaux :
 - Le défibrillateur est en cours d'acquisition (achat groupé avec la communauté de communes) et sera installé à l'extérieur de la salle polyvalente.
 - Les travaux concernant le kiosque vont être réalisés (subvention accordée en décembre 2020).

Anne-Laure HUCHIN dit qu'il y a des travaux de voirie à prévoir rue du Casse-Cou. Claude MALBRAND répond que c'est de l'entretien courant.

Certains membres du conseil municipal demandent que l'espace des containers à verre de la Brossardière soit amélioré et nettoyé régulièrement.

Pour le désherbage de la commune nous n'avons plus le droit d'utiliser des produits phytosanitaires. Franck PAINEAU dit que les produits de remplacement ne sont pas efficaces dans la durée. Monsieur MALBRAND précise que des essais de désherbage thermiques avaient été réalisés mais qu'ils n'étaient pas plus concluants.

Franck PAINEAU informe le conseil municipal que la commune a reçu un courrier du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire concernant la mise en place des Lignes Directrices de Gestion.

Ces Lignes Directrices de Gestion doivent s'adapter à la taille de la collectivité. Il est ainsi, primordial pour les collectivités de la strate de 1 à 49 agents de concentrer leurs actions sur les thématiques qui touchent directement et quotidiennement :

- L'organisation de leurs services
- La situation et les conditions immédiates de travail de leurs agents, et qui constituent, par ailleurs, le socle de base pour mener à bien les différents projets du mandat.

Il explique que dans un premier temps il faut prendre un arrêté portant établissement des Lignes Directrice de Gestion, réaliser un document unique évaluation des risques professionnels et de rédiger un plan de formation.

Frank PAINEAU dit qu'il faudra réfléchir pour investir dans du matériel numérique pour l'école en 2022.

Françoise MATHURIN demande au conseil municipal de bien vouloir lui fournir des photos pour la couverture du prochain bulletin municipal car elle a épuisé son stock.

Antoine de ROFFIGNAC dit qu'il a de très jolies photos aériennes.

Philippe AULIN dit que Mme TAILLENDIER a démissionné de ses fonctions de secrétaire au sein du Syndicat de Transport Scolaire.

Il informe que Madame Sylvie BOURREAU est de retour depuis aujourd'hui, en mi-temps thérapeutique au secrétariat du Syndicat de Transport Scolaire.

Il confirme son souhait de quitter le poste de Président.

Les membres de la commission associations communication, informe qu'une brève sera réalisée au mois d'avril prochain.
Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h.